

IV. LICENCE UTILISATEUR FINAL & CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE « L'APPLICATION URBA EARTH »

Entre la SARL URBA EARTH - Société à Responsabilité Limitée au Capital social de 100 EUR - SIRET 749 985 479 00015 – France représentée aux présentes par son Gérant en exercice ; Ci-après dénommée « URBA EARTH ». D'UNE PART. & L'UTILISATEUR – tel que désigné au devis accepté et/ou au bon de commande et/ou à la facture figurant au recto de la présente licence et/ou de la preuve d'achat liée à l'APPLICATION URBA EARTH, quelque soit son statut et le cas échéant pris en la personne de son représentant légal en exercice, Ci-après dénommé : « LE CLIENT » et/ou « L'UTILISATEUR » D'AUTRE PART.

IV.1- EXPOSE PREALABLE

La présente Licence est un accord entre le CLIENT et URBA EARTH qui lui confère, en vertu de la facture acquittée correspondant au devis accepté et/ou au bon de commande accepté, un droit non exclusif et non cessible d'utilisation de l'APPLICATION URBA EARTH. En installant L'APPLICATION URBA EARTH sur tout matériel informatique et/ou électronique, et/ou en y accédant via les identifiants qui lui sont remis, Le Client et chaque Utilisateur autorisé s'engage à respecter les termes et conditions de la présente Licence.

Les UTILISATEURS sont les personnes physiques désignées par le CLIENT comme étant habilitées à accéder et utiliser L'APPLICATION URBA EARTH.

Tout accès à l'APPLICATION URBA EARTH implique l'acceptation préalable et sans réserve de la présente Licence.

IV.2 - APPLICATION URBA EARTH

Désigne l'ensemble des graphismes, bases de données, programmes, procédés, règles et documentations relatifs à l'installation et au fonctionnement de l'ensemble de traitements de l'information objet des présentes et commercialisé habituellement par URBA EARTH sous ses propres marques. L'APPLICATION URBA EARTH peut comporter des éléments sur lesquels URBA EARTH bénéficie d'un droit exclusif ou non exclusif d'exploitation, d'intégration, de représentation et/ ou de distribution.

L'Utilisateur reconnaît l'originalité de l'APPLICATION URBA EARTH et que l'ensemble des droits qui lui sont relatifs ainsi qu'à l'ensemble de ses éléments, ainsi que les droits relatifs à la marque, les droits d'auteur et copyrights sont la propriété exclusive de URBA EARTH.

L'APPLICATION URBA EARTH est protégée au titre du droit d'auteur en vertu :
des articles L.111-1 et suivants du Code français de la Propriété Intellectuelle,
de la Directive 2001/29/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information,
des Conventions internationales, notamment la Convention universelle du droit d'auteur adoptée à Genève, 6 septembre 1952 et révisée à Paris, 24 juillet 1971 ; la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques : Convention de Berne (1886), complétée à Paris (1896), révisée à Berlin (1908), complétée à Berne (1914), révisée à Rome (1928), à Bruxelles (1948), à Stockholm (1967) et à Paris (1971) et modifiée en 1979 (Union de Berne) ; Le Traité de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) sur le droit d'auteur, adopté à Genève le 20 décembre 1996.

L'APPLICATION URBA EARTH est protégée au titre du droit des bases de données en vertu :
de la directive 96/9/CE du Parlement européen et du Conseil, du 11 mars 1996, concernant la protection juridique des bases de données
de la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 portant transposition dans le code de la propriété intellectuelle de la directive 96/9/CE du Parlement européen et du Conseil, du 11 mars 1996, concernant la protection juridique des bases de données

L'APPLICATION URBA EARTH est protégé au titre de la propriété industrielle
de la marque française n° 3713916 « URBA EARTH » déposée auprès de l'INPI le 06/03/2010. et publiée au BOPI du 23 avril 2010 n° 2010-16 pour les produits et services suivants : « services de cartographie en 2D, 3D et 4D de communes pour des tiers. Fourniture d'accès en ligne à des cartes en 2D, 3D et 4D de communes. Hébergement de sites informatiques (sites Web), services de modélisation d'objets en 3D (services de dessinateurs d'arts graphiques). Création et entretien de sites Web pour des tiers. Conversions

et numérisations de données informatique et documents d'urbanisme d'un support physique vers un support informatique (38 et 42 - classification de Nice).

L'APPLICATION URBA EARTH peut être mise à disposition par URBA EARTH sous forme de disque optique à installer sur matériel informatique et/ou électronique (DVD, CDROM, DVD-ROM ou autre), sur un serveur Internet de fichier(s) à télécharger et à installer sur un serveur selon les procédures requises, ou sous forme d'accès ASP au site Internet de URBA EARTH.

URBA EARTH se réserve le droit d'effectuer des modifications sur L'APPLICATION URBA EARTH pour corriger les éventuelles erreurs de programmation ou, au besoin, pour lui permettre d'être utilisé conformément à sa destination. La correction des erreurs ne donne lieu à aucune facturation supplémentaire. En revanche tout développement spécifique faite à la demande du Client donne lieu à une facturation sur devis accepté auquel l'ensemble des articles du Contrat de Licence s'applique..

IV.3 - OBJET DU CONTRAT DE LICENCE

Le Contrat de Licence est un Contrat de Licence de fourniture d'application hébergée par lequel URBA EARTH concède au Client un droit non exclusif d'utilisation des applications et logiciels qu'elle héberge en contrepartie du paiement d'une redevance. Le Contrat de Licence a pour objet de proposer au Client des services applicatifs en ligne en mode locatif.

Le Contrat de Licence ne confère au Client aucun droit de propriété sur L'APPLICATION URBA EARTH, qui demeure la propriété pleine et entière d' URBA EARTH. La mise à disposition temporaire de L'APPLICATION URBA EARTH dans les conditions prévues au Contrat de Licence ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice du Client, au sens du Code français de la propriété intellectuelle. Le Client mentionnera, au besoin, les mentions de propriété dans les documents où il ferait état de l'utilisation du logiciel susvisé. Exception faite de ces données, Constellation ne pourra revendiquer la propriété du contenu des documents ainsi créés.

IV.4 – ACCES À L'APPLICATION URBA EARTH EN LIGNE

Droit d'accès : URBA EARTH consent au Client un droit d'accès via le réseau Internet à l'APPLICATION URBA EARTH. Dès notification, par voie postale ou par messagerie électronique, à URBA EARTH de la souscription du Contrat de Licence et sous réserve des dispositions prévues au bon de commande, le Client pourra se connecter à l'APPLICATION URBA EARTH à tout moment, à savoir : vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), sept (7) jours sur sept (7), y compris les dimanches et jours fériés. L'accès peut s'effectuer à partir de tout Ordinateur Client au moyen des Identifiants communiqués par URBA EARTH.

URBA EARTH mettra en ligne, le cas échéant chacune des nouvelles versions de l'APPLICATION URBA EARTH.

Identification et Accès à l'APPLICATION URBA EARTH : L'identification du Client et de chaque Utilisateur se fait au moyen du ou des Identifiants. L'utilisateur utilisera ses Identifiants lors de chaque connexion à l'APPLICATION URBA EARTH. Il est convenu entre les parties que la communication en ligne des identifiants vaut preuve de l'identité de l'Utilisateur et a valeur de signature électronique au sens de l'article 1316-4 du Code civil. Les protocoles de communication utilisés sont et demeureront ceux en usage sur l'Internet. Les identifiants sont destinés à réserver l'accès de l'APPLICATION URBA EARTH objet du Contrat de Licence aux Utilisateurs désignés par le Client.

Confidentialité des identifiants : Les identifiants sont personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être changés que sur demande de l'Utilisateur ou à l'initiative du Client. L'Utilisateur et le Client sont entièrement responsable de l'utilisation des Identifiants le ou les concernant. L'Utilisateur s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secret ses identifiants le concernant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. En cas de perte ou de vol d'un des identifiants le concernant, l'Utilisateur utilisera la procédure lui permettant de récupérer ses identifiants par messagerie électronique.

IV.5– ASSISTANCE & MAINTENANCE

Assistance : Chaque Utilisateur bénéficie d'un accès à une assistance en ligne ("hotline") pendant les heures ouvrables et dans la limite de dix (10) minutes par semaine. Au-delà la prestation d'assistance est facturée selon les conditions tarifaires en vigueur.

Maintenance : En cas de Dysfonctionnement constaté, URBA EARTH s'engage à : (i) intervenir dans les 48 heures à compter du signalement constaté.

IV.6– DROIT D'UTILISATION DE L'APPLICATION URBA EARTH

URBA EARTH consent au Client, pour le monde entier et pendant la durée du Contrat de Licence, le droit, non exclusif et sans droit de sous licencier, d'utiliser, sans aucune limite autre que celles définies dans le Contrat de Licence, l'APPLICATION URBA EARTH, sachant que ce droit d'utilisation s'applique à la faculté pour le Client de désigner sous sa seule responsabilité les Utilisateurs bénéficiant d'un droit d'accès.

Le Client s'engage à utiliser l'APPLICATION URBA EARTH pour ses besoins propres.

Le Client acquiert et conserve la propriété des éléments et du contenu qu'il crée à l'aide de l'APPLICATION URBA EARTH. Le Client s'interdit d'utiliser, en dehors des conditions prévues au Contrat, les éléments graphiques et sonores issus de l'APPLICATION URBA EARTH.

Le Client s'engage à ne pas utiliser la technique de la décompilation pour créer un logiciel compatible à celui fourni par URBA EARTH.

L'APPLICATION URBA EARTH ne doit pas être utilisée aux fins d'adresser des messages non sollicités ou d'autres messages en nombre enfreignant les lois applicables ; envoyer ou stocker des données à caractère illicite, obscène, menaçant, diffamatoire ou autrement illégales ou délictuelles, y compris des données préjudiciables aux mineurs ou en violation avec les droits de tiers en matière de protection de la vie privée ; envoyer ou stocker des données contenant des virus, des vers informatiques, des chevaux de Troie ou d'autres codes machine, fichiers, scripts, agents ou programmes nuisibles ; interférer avec ou perturber l'intégrité ou le fonctionnement du service ou des données qu'il contient ; ou essayer d'obtenir un accès non autorisé au service ou à ses systèmes et réseaux apparentés.

Le Client n'est pas autorisé à utiliser L'APPLICATION URBA EARTH s'il est un concurrent direct d'URBA EARTH. Le Client s'interdit de concéder en sous-licence, vendre, revendre, transférer, céder, distribuer, ou mettre autrement à disposition d'un tiers L'APPLICATION URBA EARTH d'une quelconque façon ; de modifier L'APPLICATION URBA EARTH ou de créer des œuvres dérivées à partir de celui-ci ; ou de faire de l'ingénierie inverse ou d'accéder à des caractéristiques, fonctions ou graphiques identiques au service ou copier les idées, caractéristiques, fonctions ou graphiques de l'APPLICATION URBA EARTH.

Le Client est seul responsable de l'exactitude, de la légalité, de la fiabilité, du caractère approprié et des droits de propriété intellectuelle ou des droits d'utilisation de toutes les données qu'il est susceptible d'intégrer à L'APPLICATION URBA EARTH. URBA EARTH ne saurait être responsable à quelque titre que ce soit des suppressions de données faites volontairement ou involontairement par le Client et/ou ses Utilisateurs.

Le Client est autorisé à utiliser sous sa seule responsabilité L'APPLICATION URBA EARTH en conformité avec les instructions fournies dans la documentation technique et le tutoriel.

La Licence est accordée dans le cadre d'une utilisation Professionnelle uniquement et permet l'installation et/ou l'accès multipostes.

L'utilisation de l'APPLICATION URBA EARTH par le Client suppose que ce dernier soit légalement investi des droits d'usage de l'ensemble des données et documents d'urbanismes inclus ou ayant vocation à être inclus dans L'APPLICATION URBA EARTH par le Client ou pour son compte et traité par elle.

IV.7 – DUREE ET RESILIATION

La Licence entre en vigueur à compter de l'installation et/ou la remise des codes d'accès en ligne au Client pour une période initiale de UNE (1) année, tacitement reconductible par période (s) de même (s) durée (s).

La Licence peut être résiliée à tout moment par URBA EARTH par LRAR dans le cas du non-respect des termes et conditions de la Licence par le Client ou l'un quelconque des Utilisateurs. A ce titre URBA EARTH pourra suspendre le ou les droits d'accès dès constatation du non respect des termes de la présente Licence et ce, sans que cela ne soit un motif de réclamation ou de dédommagement du Client.

IV.8 – REDEVANCE – COUT DE L'UTILISATION

Le droit d'accès à L'APPLICATION URBA EARTH donne lieu à facturation mensuelle par URBA EARTH au Client des redevances prévues au bon de commande. Ce prix ne comprend pas le coût des télécommunications, ni les coûts d'accès à internet en vue d'accéder et d'utiliser le Logiciel, lesquels restent à la charge du Client.

IV.9 - MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement des redevances d'utilisation de l'APPLICATION URBA EARTH se fera par prélèvement automatique sur les comptes désignés par le Client, chaque mois et ce à compter de la remise par URBA EARTH des codes d'accès du Client.

Le Client s'engage à régler toute somme due au titre des prestations de fournitures et de services à compter de l'acceptation du devis ou de la signature du bon de commande. En application des dispositions de la loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992, tout retard dans le règlement fera l'objet de pénalités d'un montant équivalent à celui résultant de l'application d'un taux égal à une fois et demie le taux d'intérêts légal et ce de plein droit à compter du lendemain du jour de l'expiration du délai de 30 jours

En cas de retard URBA EARTH se réserve la faculté de suspendre le Contrat de Licence donc les accès jusqu'à régularisation.

IV.10 – ACCEPTATION DES RISQUES ET LIMITATION DE RESPONSABILITE

URBA EARTH mettra en œuvre tous les moyens et techniques connus en vue de sécuriser l'accès et l'utilisation du logiciel, en tenant compte des protocoles, conformément aux usages de l'Internet. URBA EARTH garantit la conformité de l'APPLICATION URBA EARTH aux spécifications détaillées dans la présentation commerciale communiquée au Client au plus tard au jour de la signature du bon de commande.

Le Client déclare, accepter les caractéristiques, les risques et les limites d'utilisation de l'APPLICATION URBA EARTH et des services associés via l'Internet et reconnaît :

- être le seul responsable de l'utilisation qu'il en fait, que URBA EARTH ne pourra être tenue, du fait d'une obligation expresse ou tacite, comme civilement responsable envers le Client de quelconques dommages directs ou indirects découlant de ce que les résultats obtenus ne sont pas justes, pertinents, exhaustifs, actuels, fiables et/ou adaptés à un usage particulier ;
- que URBA EARTH ne pourra être tenue, du fait d'une obligation expresse ou tacite, comme civilement responsable envers le Client de quelconques dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation des données implémentées par le Client; que l'Internet présente des risques et des imperfections, qui conduisent notamment à des baisses temporaires de ses performances techniques; que la communication par le Client de ses identifiants ou d'une manière générale de toute information jugée confidentielle par le Client est faite sous sa propre responsabilité ;
- qu'il appartient au Client de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de ses ordinateurs lui permettent l'utilisation en ligne de l'APPLICATION URBA EARTH;
- qu'il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses systèmes, son réseau et ses propres données et/ou logiciels de la contamination par des éventuels virus circulant à travers l'internet et/ou les données transmises lors des connexions ;
- qu'en cas de panne de Openlayers, de suspension de ses services ou de modifications de son mode opératoire, URBA EARTH ne saurait garantir la continuité de ses propres services, dont tout ou partie de l'APPLICATION URBA EARTH.

Le Client est informé qu'il lui appartient de disposer du personnel approprié et d'être équipé du matériel et des logiciels adéquats lui permettant une utilisation normale du Logiciel et des services associés.

Activités à hauts risques - non-responsabilité : L'APPLICATION URBA EARTH n'est pas tolérante aux pannes, il n'est pas conçu, programmé, réalisé ou prévu pour l'utilisation au sein d'un équipement de

contrôle en ligne dans des environnements dangereux nécessitant une exécution sans faute, comme pour le fonctionnement des installations nucléaires, la navigation aérienne ou les systèmes de communication, le contrôle du trafic aérien, fluvial ou maritime, les machines aidant au maintien en vie, les systèmes d'armement, dans lesquels une panne du logiciel peut conduire directement au décès des utilisateurs des installations, systèmes et matériels et des tiers, à des blessures corporelles, ou à des dommages physiques ou environnementaux importants. Les parties écartent expressément toute garantie implicite ou expresse au titre d'activités à haut risque.

URBA EARTH est tenu par une obligation de moyen. URBA EARTH ne saurait ainsi voir sa responsabilité engagée pour tout fait qui ne lui serait pas directement imputable, en particulier en cas de mauvaise appréciation ou de comportement fautif de la part du Client. En aucun cas, URBA EARTH ne pourra être appelé à supporter les conséquences des dommages indirects éventuellement subis par le Client.

En tout état de cause et en toutes hypothèses la responsabilité d'URBA EARTH, est limitée au montant total des sommes facturées, au cours des quatre mois qui ont précédé le fait invoqué et reconnu comme étant à l'origine du préjudice.

Le Client est seul responsable de l'usage qui sera fait des moyens informatiques et logiciels mis à sa disposition. Il s'engage à se substituer en garantie en cas d'action intentée contre URBA EARTH ou un de ses fournisseurs par toute personne estimant subir un préjudice du fait de cet usage.

IV.11 - FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure, tels que définis ci-après, suspendent l'exécution de la présente Licence. L'exécution des obligations reprendra son cours normal dès que l'évènement constitutif de la force majeure aura cessé. Si le ou les cas de force majeurs ont une durée supérieure à SIX MOIS, la présente Licence est résiliée automatiquement sans qu'aucune des deux parties ne puisse solliciter de dommages et intérêts du seul fait de la survenance du cas de force majeure. Le Client s'engage à restituer toute marchandise non payée appartenant à URBA EARTH qui serait encore en sa possession.

URBA EARTH ne saurait être tenue pour responsable et n'assume aucun engagement, pour tout retard dans l'exécution d'obligations ou pour toute inexécution d'obligations résultant de la présente Convention lorsque les circonstances y donnant lieu et qui pourraient résulter de l'interruption totale ou partielle de son activité, ou de sa désorganisation, relevant de la force majeure au sens de l'article 1148 du Code civil. De façon expresse, sont notamment considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, le blocage des télécommunications, y compris des réseaux de télécommunications, la grève totale ou partielle, lock-out, émeute, trouble civil, insurrection, guerre civile ou étrangère, risque nucléaire, embargo, confiscation, capture ou destruction par toute autorité publique, intempérie, épidémie, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, panne d'ordinateur, blocage des télécommunications, y compris des réseaux de télécommunications, toute conséquence d'une évolution technologique, non prévisible par URBA EARTH, remettant en cause les normes et standards de sa profession et tout autre cas indépendant de la volonté des parties empêchant l'exécution normale de la présente Convention.

Les cas de panne, suspension des services, opération de maintenance, modification technique et/ou commerciale et/ou réglementaire et/ou judiciaire des services de Openlayers et tout particulièrement du Logiciel Openlayers, sont assimilés à un cas de force majeure. A ce titre URBA EARTH ne saurait être tenue pour responsable vis-à-vis du Client et tout Utilisateur des conséquences d'un tel évènement.

En cas d'application de la Force majeure, et sans préjudice des autres dispositions des présentes, URBA EARTH ne sera en aucun cas tenue responsable pour les éventuels dommages directs ou indirects, subis par le Client ou par un tiers qui lui serait ou non lié.

IV.12- CLAUSE DE DIFFERENDS

La présente Licence est soumise au droit français. En cas de litige les Parties s'engagent à faire leur possible pour trouver une solution amiable. Tout litige persistant relatif à la validité, à l'interprétation, à

l'exécution, à la non-exécution du présent contrat régissant les rapports entre les Parties sera soumis au Tribunal du lieu du siège d'URBA EARTH sans que cela puisse porter atteinte aux droits d'URBA EARTH d'engager des poursuites à l'encontre de toute personne ayant porté atteinte à ses droits, auprès d'une juridiction qui aurait compétence en l'absence de la clause ci-dessus mentionnée. Tout litige portant sur les droits de propriété intellectuelle est de la compétence des Tribunaux désignés par le Code de la Propriété Intellectuelle et le Code de l'Organisation Judiciaire.

IV.13– CLAUSE TIERCE

En utilisant L'APPLICATION URBA EARTH utilisant elle-même le LOGICIEL Openlayers, le Client et tout Utilisateur s'engage à respecter les termes des conditions d'utilisation imposée par Openlayers inc.

[https://tldrlegal.com/license/bsd-2-clause-license-\(freebsd\)](https://tldrlegal.com/license/bsd-2-clause-license-(freebsd)) et reprises ci-après :

DEBUT DE LA CLAUSE TIERCE D.Openlayers : « Merci d'avoir choisi Openlayers. Si vous téléchargez, installez ou utilisez tout ou partie du logiciel Openlayers ("Logiciel Openlayers "), vous acceptez implicitement les présentes conditions d'utilisation, ainsi que les mentions légales spécifiées à l'adresse [https://tldrlegal.com/license/bsd-2-clause-license-\(freebsd\)](https://tldrlegal.com/license/bsd-2-clause-license-(freebsd)), l'ensemble constituant les conditions générales d'utilisation ("Conditions d'utilisation"). Le logiciel Openlayers, en entier ou en partie, est désigné sous l'appellation "Logiciel Openlayers " dans le présent document.

1. UTILISATION DU LOGICIEL Openlayers - RESTRICTIONS

Utilisation du LOGICIEL Openlayers. Pour un utilisateur individuel, le LOGICIEL Openlayers est mis à votre disposition et peut être utilisé pour un usage personnel et non commercial, conformément aux présentes Conditions d'utilisation et à la documentation du LOGICIEL Openlayers. Pour un utilisateur d'une entité commerciale ou gouvernementale, le LOGICIEL Openlayers est mis à votre disposition et à celle de vos employés pour une utilisation interne conforme aux présentes Conditions d'utilisation et à la documentation du LOGICIEL Openlayers (les utilisateurs individuels, les utilisateurs professionnels et les utilisateurs gouvernementaux sont collectivement désignés "Vous" dans les présentes). Restrictions. Sauf spécification contraire définie dans les termes de la licence octroyée par Openlayers, vous n'êtes pas autorisé à utiliser le LOGICIEL Openlayers avec quelque produit, système ou application que ce soit, installé dans/ou connecté à/ou en communication avec des véhicules ou :

(a) toute application de guidage routier en temps réel (y compris mais sans limitation, de guidage routier étape par étape et tout système de guidage exploitant un capteur) ;

(b) tout système ou fonction permettant un contrôle automatique ou autonome du comportement du véhicule ; ou

(c) toute application de routage, de gestion d'un parc de véhicules ou tout système similaire. Vous n'êtes pas non plus autorisé à utiliser le LOGICIEL Openlayers d'une façon telle que vous ou toute autre personne puissiez effectuer des téléchargements en nombre ou des envois groupés de coordonnées numériques (latitude et longitude). En outre, vous n'êtes pas autorisé à utiliser le LOGICIEL Openlayers pour des tirages en série ou des téléchargements en nombre d'images, données ou autres contenus.

2. RÈGLES DE CONFIDENTIALITÉ

Comme condition au téléchargement et à l'utilisation du LOGICIEL Openlayers, vous acceptez les dispositions des Règles de confidentialité de Openlayers, disponibles à l'adresse

[https://tldrlegal.com/license/bsd-2-clause-license-\(freebsd\)](https://tldrlegal.com/license/bsd-2-clause-license-(freebsd)) Ces règles sont susceptibles d'être mises à jour périodiquement, sans préavis.

3. DROITS DE PROPRIÉTÉ

a. Openlayers. Vous reconnaissez

(a) que le LOGICIEL Openlayers contient des informations confidentielles protégées par la législation de la propriété intellectuelle et par d'autres réglementations, et

(b) que Openlayers possède tous les droits, titres et intérêts relatifs au LOGICIEL Openlayers et aux LOGICIEL Openlayers fournis par ou avec le LOGICIEL Openlayers , y compris mais de façon non limitative tous les droits de propriété intellectuelle inclus et afférents. Les "droits de propriété intellectuelle" désignent tous les droits soumis occasionnellement à la législation sur les brevets, les droits d'auteur, le secret commercial, les marques commerciales, la concurrence et tous les autres droits de propriété, ainsi que l'application, le renouvellement, l'extension et la restauration de ces droits, applicables dès maintenant ou à l'avenir dans tous les pays. Vous renoncez et interdisez à tous les tiers (i) de copier, vendre, distribuer, transférer, modifier, adapter, traduire, décompiler ou désassembler le LOGICIEL Openlayers , et d'en octroyer une licence, d'en créer des produits dérivés, d'en reconstituer la logique ou de tenter de toute autre

façon d'en exploiter le code source, sauf autorisation contraire ; (ii) de prendre des mesures en vue de contourner ou de tromper les systèmes de sécurité ou les règles d'utilisation du contenu fournis, déployés ou mis en œuvre par les fonctions (y compris mais de façon non limitative une fonction de gestion des droits numériques) du LOGICIEL Openlayers ; (iii) d'utiliser le LOGICIEL Openlayers pour consulter, copier, transférer, transcoder ou retransmettre du contenu de toute manière susceptible de contrevenir aux lois ou aux droits de tiers ; ou (iv) de supprimer, masquer ou modifier les mentions de copyright ou les noms de marques Openlayers, ou autres mentions de droits de propriété contenus ou accessibles directement ou indirectement dans le LOGICIEL Openlayers. Le contenu qui vous est présenté dans le cadre du LOGICIEL Openlayers , y compris mais sans limitation, les images satellitaires et les données cartographiques (le "Contenu"), est protégé par des droits de propriété intellectuelle détenus par Openlayers , les titulaires de licence et partenaires tiers et toute autre partie fournissant ce Contenu à Openlayers. Vous vous engagez à ne pas (et à ne pas autoriser une autre partie à) copier, distribuer, afficher, modifier ou utiliser le Contenu d'une manière autre que celle fournie par le LOGICIEL Openlayers , sauf si vous y avez été explicitement autorisé par Openlayers ou le propriétaire du Contenu dans un contrat séparé. Openlayers et les titulaires de licence ne formulent aucune assertion ni garantie quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces informations.

b. Tiers. Les données cartographiques présentes dans le LOGICIEL Openlayers sont fournies dans le cadre d'une licence avec des titulaires de licence accordée à Openlayers, notamment par Tele Atlas North America, Inc. ("TANA") (les "Données TANA"), et sont soumises aux droits de propriété intellectuelle détenus ou accordés sous licence par TANA et autres titulaires de licence similaires. Vous acceptez de ne pas prendre part à des activités de copie ou de divulgation de matériaux de ce type et, le cas échéant, d'en être tenu pour responsable. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser ou à distribuer les informations cartographiques à des fins commerciales. En utilisant le LOGICIEL Openlayers , vous acceptez que TANA soit tierce partie bénéficiaire du présent contrat. Votre utilisation des Données TANA est soumise à des restrictions supplémentaires, énoncées à la page Mentions légales.

4. MISES À JOUR AUTOMATIQUES

Le LOGICIEL Openlayers peut communiquer périodiquement avec les serveurs Openlayers afin de vérifier la disponibilité de mises à jour, telles que les correctifs, patches, améliorations, modules d'extension manquants ou nouvelles versions (dénommés collectivement "Mises à jour"). En installant le LOGICIEL Openlayers , vous acceptez de demander et de recevoir automatiquement les Mises à jour.

5. DROITS RESTREINTS DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

Si le LOGICIEL Openlayers est utilisé ou exploité par le gouvernement des États-Unis ou pour le compte de celui-ci, cette utilisation ou exploitation est soumise à la clause suivante. Le LOGICIEL Openlayers et toute la documentation associée sont reconnus, respectivement, comme "LOGICIEL Openlayers informatique commercial" et "documentation de LOGICIEL Openlayers informatique commercial", dans le cadre des règles fédérales d'acquisition civile et militaire en vigueur, et de tout supplément afférent. Si l'utilisateur du LOGICIEL OPENLAYERS est une agence, un département, un employé ou toute autre entité du gouvernement des États-Unis, l'utilisation, la duplication, la reproduction, la commercialisation, la modification, la divulgation et le transfert du LOGICIEL OPENLAYERS, y compris les données techniques ou les manuels, sont soumis aux termes, conditions et clauses des présentes Conditions d'utilisation. Conformément aux réglementations FAR 12.212 pour les agences civiles et DFAR 227.7202 pour les agences militaires, l'utilisation du LOGICIEL OPENLAYERS est limitée par les présentes Conditions d'utilisation.

6. RESTRICTIONS À L'EXPORTATION

Le LOGICIEL OPENLAYERS est soumis aux contrôles à l'exportation imposés par les États-Unis. En téléchargeant le LOGICIEL OPENLAYERS, vous convenez d'assumer la responsabilité exclusive de la mise en conformité avec toutes les réglementations à l'exportation des États-Unis, notamment les EAR (Export Administration Regulations) et les programmes de sanctions incluant ceux administrés par le bureau de contrôle des actifs étrangers ("OFAC") du département du Trésor des États-Unis et toute autre réglementation commerciale internationale applicable. Vous acceptez de ne pas télécharger ni utiliser le LOGICIEL OPENLAYERS dans une destination interdite (incluant Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, le Soudan et la Syrie) sans avoir obtenu tous les agréments requis, pour le compte d'une entité ou personne faisant l'objet d'une interdiction, pour une utilisation interdite ou d'une manière contraire aux réglementations à l'exportation et programmes de sanctions. En téléchargeant ou en utilisant le LOGICIEL OPENLAYERS, vous certifiez et garantissez ne pas être un utilisateur faisant l'objet d'une interdiction et ne pas utiliser ce

LOGICIEL OPENLAYERS pour le compte d'un utilisateur faisant l'objet d'une interdiction aux termes des présentes réglementations.

7. RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS ET DES RÈGLES OPENLAYERS

Vous acceptez de respecter les lois et réglementations locales relatives au téléchargement, à l'installation et/ou à l'utilisation du LOGICIEL OPENLAYERS. Vous acceptez de respecter les règles et directives que Openlayers publie périodiquement à sa seule discrétion. Par exemple (mais sans limitation), lors de l'utilisation du LOGICIEL OPENLAYERS, vous vous engagez à ne pas :

- diffamer, injurier, harceler, traquer, menacer ou enfreindre de toute autre manière les droits d'autrui (tels que les droits relatifs à la vie privée et à la publicité) ;
- télécharger, publier, adresser par courrier électronique, transmettre ou rendre disponible de toute autre manière un contenu inadéquat, diffamatoire, non autorisé, obscène ou illégal ;
- télécharger, publier, adresser par courrier électronique, transmettre ou rendre disponible de toute autre manière un contenu qui ne respecterait pas les droits sur les brevets, les marques commerciales, les droits d'auteur ou tout autre droit de propriété d'un tiers, sauf si vous êtes propriétaire de ces droits ou que leur propriétaire vous a expressément autorisé à diffuser ce contenu ;
- télécharger un fichier publié par une personne pour lequel vous savez, ou êtes censé savoir, que la loi n'autorise pas la distribution par ce biais ;
- usurper l'identité d'une autre personne physique ou morale, falsifier ou supprimer des mentions de droits d'auteur, des mentions légales, des indications de droits de propriété ou des libellés concernant l'origine ou la source de LOGICIEL OPENLAYERS, de contenu ou d'autres éléments ;
- empêcher partiellement ou totalement un autre utilisateur d'employer les services Openlayers et d'en bénéficier ;
- utiliser les services Openlayers à des fins illégales ou interdites ;
- supprimer les notices relatives aux droits d'auteur, aux marques et aux droits de propriété qui figurent dans les services Openlayers ou les documents afférents ;
- gêner ou interrompre les services Openlayers, ou les serveurs ou réseaux connectés aux services Openlayers, ou violer les exigences, procédures, directives ou réglementations des réseaux connectés aux services Openlayers ;
- utiliser un robot d'indexation (spider), un renifleur/aspirateur de site, ou tout autre dispositif pour récupérer ou indexer une partie des services Openlayers, ou pour collecter des informations sur les utilisateurs à des fins non autorisées ;
- soumettre un contenu en prétendant ou en impliquant de façon erronée qu'il s'agit d'un contenu cautionné ou accepté par Openlayers ;
- créer des comptes d'utilisateurs automatiquement ou à des fins détournées ou frauduleuses ;
- promouvoir ou fournir des instructions sur des activités illégales, ou promouvoir la violence physique ou morale envers un groupe ou une personne ;
- transmettre des virus, vers, défauts, chevaux de Troie ou tout autre élément de nature destructrice.

8. RÉSILIATION

Vous pouvez résilier cet Accord à tout moment en supprimant complètement et définitivement le LOGICIEL OPENLAYERS. Openlayers résilie vos droits automatiquement, immédiatement et sans préavis si vous ne respectez pas les dispositions des présentes Conditions d'utilisation. Dans ce cas, vous devez supprimer immédiatement le LOGICIEL OPENLAYERS et tout le Contenu. Dans la limite de la loi, Openlayers se réserve le droit de résilier le présent Accord et de mettre fin à votre utilisation du LOGICIEL OPENLAYERS à tout moment, quelle qu'en soit la raison.

9. MAINTIEN

Les dispositions des sections 3, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 resteront en vigueur en cas de résiliation ou d'expiration du présent Accord.

10. INDEMNITÉ

Vous vous engagez à protéger et à indemniser Openlayers et ses filiales, affiliés, représentants, agents et personnels de et contre toute réclamation, poursuite ou action résultant de ou liée à l'utilisation du LOGICIEL OPENLAYERS ou du non-respect des présentes Conditions d'utilisation, y compris contre les responsabilités, pertes, dommages, poursuites, jugements, litiges et dépenses (y compris honoraires d'avocat) de quelque nature que ce soit. Dans une telle situation, Openlayers vous adressera une notification écrite relative à la réclamation, poursuite ou action.

11. LIMITATION DE GARANTIE

VOUS RECONNAISSEZ EXPRESSÉMENT QUE :

- a) VOUS UTILISEZ LE LOGICIEL OPENLAYERS À VOS PROPRES RISQUES. LE LOGICIEL OPENLAYERS EST FOURNI "EN L'ÉTAT" SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE. DANS LA LIMITE DE LA LOI, OPENLAYERS DÉSAVOUE EXPRESSÉMENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES DE NON-VIOLATION DES DROITS DE TIERCES PARTIES, DE VALEUR MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.
- b) OPENLAYERS ET LES TITULAIRES DE LICENCE NE GARANTISSENT PAS (I) QUE LE LOGICIEL OPENLAYERS RÉPOND À VOS BESOINS, (II) QUE LE LOGICIEL OPENLAYERS EST EXEMPT D'ERREURS OU DE BUGS, (III) LA SÉCURITÉ, LA FIABILITÉ, LA RAPIDITÉ OU LES PERFORMANCES DU LOGICIEL OPENLAYERS, (IV) NI LA CORRECTION DES ERREURS ÉVENTUELLES DU LOGICIEL OPENLAYERS.
- c) TOUT CONTENU OU ÉLÉMENT TÉLÉCHARGÉ OU OBTENU D'UNE AUTRE MANIÈRE DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DU LOGICIEL OPENLAYERS S'EFFECTUE À VOTRE DISCRÉTION ET À VOS RISQUES ; VOUS ÊTES SEUL RESPONSABLE DES DOMMAGES ÉVENTUELS SUBIS PAR VOTRE ORDINATEUR OU TOUT AUTRE DISPOSITIF, OU DES PERTES DE DONNÉES CONSÉCUTIVES AU TÉLÉCHARGEMENT D'UN TEL CONTENU OU ÉLÉMENT.
- d) CE PRODUIT N'A PAS ÉTÉ CONÇU EN VUE D'ÊTRE UTILISÉ DANS LE FONCTIONNEMENT D'INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, DE SYSTÈMES DE NAVIGATION OU DE COMMUNICATION AÉRIENNES, DE SYSTÈMES DE CONTRÔLE DE TRAFIC AÉRIEN OU TOUT AUTRE DOMAINE DÉSIGNÉ SOUS L'APPELLATION "ACTIVITÉS DANGEREUSES", DÈS LORS QU'UNE DÉFAILLANCE DU LOGICIEL OPENLAYERS POURRAIT PROVOQUER LA MORT, DES DOMMAGES CORPORELS, OU DE GRAVES DOMMAGES PHYSIQUES OU ENVIRONNEMENTAUX.
- e) AUCUNE INFORMATION NI AUCUN RENSEIGNEMENT ÉCRIT OU ORAL FOURNI PAR OPENLAYERS OU UN TIERS, OU OBTENU VIA LE LOGICIEL OPENLAYERS, NE SAURAIT CRÉER DES GARANTIES NON ÉNONCÉES EXPRESSÉMENT DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS D'UTILISATION.

12. LIMITES DE RESPONSABILITÉ

VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ EXPRESSÉMENT QUE OPENLAYERS ET LES TITULAIRES DE LICENCE NE SAURAIENT ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES VIS-À-VIS DE VOUS DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, FORTUITS, SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS OU EXEMPLAIRES, Y COMPRIS, MAIS SANS LIMITATION, LES DOMMAGES LIÉS À UNE PERTE DE BÉNÉFICES, DE CLIENTS, D'UTILISATION, DE DONNÉES OU D'AUTRES PERTES INTANGIBLES (MÊME SI OPENLAYERS OU LES TITULAIRES DE LICENCE ONT ÉTÉ INFORMÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES), RÉSULTANT DE :

- (I) L'UTILISATION OU L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL OPENLAYERS OU D'ACCÉDER À UN CONTENU OU À DES DONNÉES ;
- (II) LE COÛT D'ACQUISITION DE BIENS OU DE SERVICES DE SUBSTITUTION ;
- (III) L'ACCÈS NON AUTORISÉ À VOS TRANSMISSIONS OU DONNÉES, OU LEUR ALTÉRATION ; (V) TOUT AUTRE PROBLÈME LIÉ AU LOGICIEL OPENLAYERS.

LES LIMITES SUSMENTIONNÉES S'APPLIQUENT MÊME SI L'UNE DES CLAUSES CI-DESSUS RESTAIT SANS EFFET ET DANS LA LIMITE DE LA LOI. NI OPENLAYERS, NI AUCUNE TIERCE PARTIE RENDANT SON LOGICIEL OPENLAYERS OU CONTENU DISPONIBLE EN RELATION AVEC LE LOGICIEL OPENLAYERS OU PAR L'INTERMÉDIAIRE DE CELUI-CI NE POURRA ÊTRE TENUE POUR RESPONSABLE VIS-À-VIS DE VOUS OU D'UN AUTRE UTILISATEUR DE VOTRE UTILISATION OU ABUS D'UTILISATION DU LOGICIEL OPENLAYERS OU DUDIT LOGICIEL OPENLAYERS OU CONTENU TIERS. CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ S'APPLIQUERA EN OPPOSITION À TOUTE RÉPARATION DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, FORTUITS, SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS OU EXEMPLAIRES ET DOMMAGES ET INTÉRÊTS, QUE LA RÉCLAMATION SE BASE SUR UNE GARANTIE, UN CONTRAT, UNE INDEMNITÉ (Y COMPRIS POUR NÉGLIGENCE) OU AUTRE (MÊME SI OPENLAYERS ET/OU UN FOURNISSEUR DE LOGICIEL OPENLAYERS OU DE CONTENU TIERS A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES). CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ S'APPLIQUERA QUE LE FONDEMENT DU RECOURS EN RESPONSABILITÉ PROVIENNE DE L'UTILISATION, DE L'ABUS D'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER OU D'UNE DÉPENDANCE VIS-À-VIS DU LOGICIEL OPENLAYERS ET DE TOUT LOGICIEL OPENLAYERS OU CONTENU DE TIERCE PARTIE DISPONIBLE EN RELATION AVEC LE LOGICIEL OPENLAYERS OU PAR L'INTERMÉDIAIRE DE CELUI-CI, OU DU FAIT DE L'INTERRUPTION, DE LA SUSPENSION OU DE L'ARRÊT DE FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL OPENLAYERS ET DE TOUT LOGICIEL OPENLAYERS

OU CONTENU DE TIERCE PARTIE DISPONIBLE EN RELATION AVEC LE LOGICIEL OPENLAYERS OU PAR L'INTERMÉDIAIRE DE CELUI-CI (INCLUANT LES DOMMAGES ÉVENTUELS SUBIS PAR LES TIERCES PARTIES). LES LIMITES SUSMENTIONNÉES S'APPLIQUERONT MÊME SI L'UNE DES CLAUSES CI-DESSUS RESTAIT SANS EFFET, ET DANS LA LIMITE DE LA LOI.

13. EXCLUSIONS ET LIMITES

AUCUNE DISPOSITION DU PRÉSENT ACCORD N'A POUR BUT D'EXCLURE OU DE LIMITER DES CONDITIONS, GARANTIES, DROITS OU RESPONSABILITÉS QUI NE POURRAIENT ÊTRE LÉGALEMENT EXCLUS OU LIMITÉS. CERTAINS ÉTATS OU AUTRES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DES GARANTIES IMPLICITES ET LES EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT BÉNÉFICIER D'AUTRES DROITS EN FONCTION DE LA JURIDICTION QUI VOUS CONCERNE.

14. AUCUN AUTRE BÉNÉFICIAIRE

Sauf mention contraire expresse dans les dispositions des présentes Conditions d'utilisation, aucun tiers ne sera bénéficiaire de ces Conditions d'utilisation.

15. SERVICES OPENLAYERS , SERVICES ET PRODUITS TIERS

Certains éléments du LOGICIEL OPENLAYERS sont conçus pour être utilisés avec la fonction de recherche et d'autres services Openlayers. De ce fait, vous convenez que l'utilisation du LOGICIEL OPENLAYERS est régie par les Conditions d'utilisation Openlayers disponibles à l'adresse [https://tldrlegal.com/license/bsd-2-clause-license-\(freetsd\)](https://tldrlegal.com/license/bsd-2-clause-license-(freetsd)).

16. CLAUSES DIVERSES

a) Loi applicable. Les présentes Conditions d'utilisation sont régies et interprétées conformément aux lois de l'État de Californie (États-Unis), sans qu'il y ait lieu à conflit entre les juridictions de la Californie et celle de votre lieu de résidence effectif. Si, pour une raison quelconque, une cour compétente identifiait des clauses inapplicables dans les présentes Conditions d'utilisation, les autres clauses resteraient intégralement en vigueur.

b) Renonciation et autonomie des dispositions des Conditions d'utilisation. Le fait que Openlayers renonce à exercer ou à appliquer un droit ou une clause figurant dans les présentes Conditions d'utilisation ne saurait en aucun cas constituer une renonciation à ce droit ou à cette disposition. Si l'une des dispositions des présentes Conditions d'utilisation est déclarée non valide par un tribunal de la juridiction compétente, les parties s'accordent sur le fait que le tribunal doit tenir compte de leurs intentions telles qu'elles figurent dans cette disposition, les autres dispositions des Conditions d'utilisation restant effectives sans restriction.

c) Délai de prescription. Indépendamment de tout statut ou loi contraire, toute réclamation ou toute action en justice émanant de ou associée à l'utilisation du LOGICIEL OPENLAYERS ou des présentes Conditions d'utilisation doit être engagée dans un délai de un (1) an à partir du dépôt de cette réclamation ou plainte ; à défaut, la réclamation sera considérée comme nulle et non avenue.

d) Les présentes Conditions d'utilisation constituent l'intégralité de l'accord entre les parties en ce qui concerne l'utilisation du LOGICIEL OPENLAYERS. Elles se substituent à tout accord ou arrangement précédent ou actuel, écrit ou oral. Une renonciation à toute clause des présentes Conditions d'utilisation ne prendra effet que sous forme écrite et signée par Openlayers et/ou une tierce partie rendant son LOGICIEL OPENLAYERS disponible en relation avec le LOGICIEL OPENLAYERS ou par l'intermédiaire de celui-ci. »
FIN DE LA CLAUSE TIERCE Openlayers.